



## **DECISION n°28/2023**

**relative à la délégation de signature de la Direction des Travaux, des Services Techniques et des Projets Immobiliers**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LA REUNION ET DU GHER,**

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

Vu les articles D.6143-33 à D. 6143-35 du Code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Lionel CALENGE, Directeur général du CHU de La Réunion, concernant la Direction des travaux, des services techniques et des Projets Immobiliers du CHU de La Réunion.

#### **ARTICLE 2 : DELEGATAIRES**

Monsieur Emmanuel DOIZY, Directeur des travaux, des services techniques et des projets immobiliers du CHU de La Réunion a dans son périmètre les Travaux, les Services techniques et les Projets immobiliers des Sites du CHU de La Réunion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel DOIZY, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jérôme DROGUET, adjoint au directeur des travaux – site nord du CHU de La Réunion
- Monsieur Bruno DAMOUR, adjoint au directeur des travaux – sites sud du CHU de La Réunion

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel DOIZY, de Monsieur Jérôme DROGUET et de Monsieur BRUNO DAMOUR, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Christophe BELLON, responsable de la cellule ERBC (extension et réhabilitation du bâtiment central) - sites sud du CHU de La Réunion
- Monsieur Mickael PERIANAIGOM, technicien supérieur hospitalier, responsable maintenance - site nord du CHU de La Réunion

*Sont expressément exclus de la délégation des adjoints et de leurs suppléants le périmètre du patrimoine immobilier du CHU de La Réunion.*

Délégation de signature est également donnée pour des raisons de fonctionnement interne des sites nord et sud et compte tenu de leurs attributions et domaines de compétence pour la gestion et le suivi des actes et documents de fonctionnement (signature des notes de services, des ordres de services sans incidence financière, des attestations de réalisation des prestations, des notes et courriers techniques, de la gestion des plannings d'intervention techniques) à :

- Madame Graziella HOARAU, responsable achats et finances de la DTST du CHU de La Réunion
- Monsieur Wilson QUESSARY, responsable maintenance des sites sud du CHU de La Réunion
- Monsieur Mickael PERIANAIGOM, technicien supérieur hospitalier, responsable maintenance - site nord du CHU de La Réunion
- Monsieur Jean-Raoul ENFRU, responsable sécurité/sûreté du CHU de La Réunion

Délégation de signature est également donnée à :

- Monsieur Ludovic PAYET, au titre de sa fonction de correspondant sûreté pour les sites sud du CHU de La Réunion, pour représenter le CHU de La Réunion devant les autorités de police et judiciaires dans le cadre de plaintes engagées par et pour le compte **de l'établissement.**
- **Monsieur Jean-Pierre CATAMBARA**, au titre de sa fonction de correspondant sûreté pour le site nord du CHU de La Réunion, pour représenter le CHU de La Réunion devant les autorités de police et judiciaires dans le cadre de plaintes engagées par et pour le compte de l'établissement.

### **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION DES TRAVAUX, DES SERVICES TECHNIQUES ET DES PROJETS IMMOBILIERS**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Emmanuel DOIZY** pour les correspondances, actes et décisions relevant de la compétence de la direction des travaux et des services techniques relatifs aux domaines de compétences suivants :

- Sûreté, sécurité incendie et sécurité technique
- Gestion du patrimoine immobilier du CHU de La Réunion
- Investissements immobiliers et travaux
- Maintenance des infrastructures et des bâtiments
- Politique et gestion des achats et des marchés publics relevant de la DTST
- Politique qualité et gestion des risques (QSE) eau, air, environnement

Dans le cadre des infrastructures, des travaux, des constructions et des services techniques, **Monsieur Emmanuel DOIZY** a délégation de signature, s'agissant des sites du CHU de La Réunion, pour :

- Signer les courriers courants, les convocations diverses et les pièces correspondant à ses attributions à l'exception des conventions de partenariat institutionnel ;
- Signer, dans la limite des crédits de dépenses qui lui sont notifiés, les engagements et les liquidations de dépenses relevant de la direction des travaux et des services techniques du CHU de La Réunion ;
- Signer les actes de gestion administrative courante de passation des marchés publics formalisés et non formalisés (procédure adaptée – MAPA et demande de devis) relevant de sa direction, (en liaison avec la direction des achats et de la logistique du CHU) ;
- Signer les décisions de notification des marchés et la signature des actes et correspondances relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution (bons de commandes, ordres de service, courriers administratifs, contentieux et litiges) *à l'exception de la signature des décisions d'attribution, de rejet (sans suite et/ou procédure infructueuse) et des actes d'engagement ;*

- Signer les documents relatifs à la gestion et au suivi des dépenses des services techniques et des travaux, la signature des ordres de services avec incidence financière, des bons de commandes et l'attestation du service fait (bon de réception) ;

Le périmètre de la présente délégation exclut le domaine des logements de fonction.

#### ARTICLE 4 : EFFET ET PUBLICITE

La présente décision annule et remplace les décisions antérieures,  
 Les délégataires se référeront auprès du directeur général de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.  
 La présente décision sera portée à la connaissance du public par tout moyen, et notamment diffusée sur le site internet du CHU de La Réunion. Elle sera, en outre, publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et transmise à Monsieur le Comptable du CHU de La Réunion.

Fait à Saint-Paul, le 1<sup>ER</sup> juin 2023

**Le Directeur Général du CHU de La Réunion, et du GHER et par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint du CHU de La Réunion et du GHER**



#### Circuit de transmission :

##### **Pour délégation :**

- Monsieur Emmanuel DOIZY, directeur des travaux et des services techniques du CHU de La Réunion
- Monsieur Christophe BELLON, responsable de la cellule ERBC (extension et réhabilitation du bâtiment central) - sites sud du CHU de La Réunion
- Monsieur Bruno DAMOUR, adjoint au directeur des travaux – sites sud du CHU de La Réunion
- Monsieur Jérôme DROGUET, adjoint au directeur des travaux – site nord du CHU de La Réunion
- Monsieur Mickael PERIANAIGOM, technicien supérieur hospitalier, responsable maintenance - site nord du CHU de La Réunion
- Madame Graziella HOARAU, ingénieur responsable juridique achats finances de la DTST
- Monsieur Wilson QUESSARY, ingénieur responsable maintenance - sites sud du CHU de La Réunion
- Monsieur Jean-Raoul ENFRU, responsable sécurité/sûreté du CHU de La Réunion
- Monsieur Ludovic PAYET, correspondant sûreté des sites sud du CHU de La Réunion
- Monsieur Jean-Pierre CATAMBARA, adjoint du correspondant sûreté du site nord du CHU de La Réunion

**Pour communication :** Trésorier du CHU de La Réunion

##### **Pour publication**

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion
- Site internet du CHU de La Réunion

**Pour information :** Equipe de direction du CHU